

## SOMMAIRE

1. « Orange Gardens », les réponses de la Direction à nos questions ..... 1
2. « Risques » du travail chez Orange Wholesale : il en manque..... 2

## « Orange Gardens », les réponses de la Direction à nos questions

### Les élus informés ... après les salariés !

Depuis avril 2024, les Directions OINIS et OWI communiquent auprès de ses équipes sur les « déménagements » à venir à la suite des **fermetures des sites Alleray et Archives** et le transfert de ses effectifs vers **Chatillon Garden**.

L'inspectrice du Travail contactée par les élus du CSE OW relève que cette absence de consultation préalable des instances contrevient à l'article L2312-14 du Code du travail : « les décisions de l'employeur sont précédées de la consultation du comité social et économique ».

### La Direction doit répondre à l'Inspection du Travail.

Après avoir été convoquée par l'Inspection du Travail sur demande des élus, la **Direction va devoir s'expliquer** sur les raisons, la méthode de consultation mais également sur les modalités de mise en œuvre et le plan de prévention mis en place.

### Deux points chauds : Temps de trajet et Flex-office

Comme précisé par l'inspection du travail, l'allongement des temps de trajets consécutifs à un changement de lieu de travail imposé par l'entreprise est susceptible de causer de risques sur la santé et sécurité des salariés. **Au-delà d'une heure de déplacement** par trajet domicile-travail, les risques sont avérés pour le personnel et l'entreprise a l'obligation de les prendre en considération : **fatigue, démotivation, burn-out, stress.**



### Actions des élus CFE-CGC :

Les élus maintiennent la pression en organisant des séances d'information et en intervenant en CSE OW. En séance d'octobre, les élus demandent à la Direction :

- De **cesser toute mise en œuvre anticipée** du dossier GARDENS phase 4 et de se conformer aux règles en vigueur rappelées par l'inspection du travail.
- Mandatent un **Cabinet d'Experts en droit du travail** sur les conséquences de ces changements sur les salariés (calcul réaliste des temps de transport, étude des conditions de travail en flex-office ...)

Vos contacts pour toute question sur ce Dossier : **Didier Coquille (Archives), Philippe Désert (Alleray)**



## « Risques » du travail chez Orange Wholesale : il en manque...

Le Document DUERP regroupant l'ensemble des risques professionnels a été soumis au vote des élus. Il intègre des nouveaux Métiers et de nouveaux risques... **mais il en manque !**

Il a été enrichi de **nouveaux métiers** : « Business Analyst » et « Coach Agile » mais aussi plusieurs **nouveaux risques** ont été identifiés : exposition aux ondes électromagnétiques, travail en ambiances thermiques et lumineuses, prise en compte des contraintes posturales (sédentarité) mais aussi les spécificités du management d'équipes mixtes internationales.

### Concernant nos propositions d'ajouts :

#### Proposition 1 : Eloignement des sites, aggravation des temps de trajet et déménagements à répétition

Comme précisé par l'inspection du travail, l'allongement des temps de trajets consécutifs à un changement de lieu de travail imposé par la Direction est susceptible de **causer de risques sur la santé et sécurité des salariés.**

La Direction OW doit **prévenir** l'ensemble des risques identifiés par des **mesures de prévention** en lien avec les déménagements à venir.

#### Réponse de la Direction : **NON !**

Les risques liés aux trajets domicile/travail ne sont pas pris en compte bien qu'ils soient une conséquence d'un déménagement de site. Et pourtant la **première cause d'accident** chez OW est le trajet **domicile/travail** (notamment le trajet à vélo...)

#### Proposition 2 : Densification des espaces et partage des bureaux en Flex Office

Le Flex-office permet de réduire drastiquement les surfaces en instaurant le partage des positions de travail. Ce gain sur les charges immobilières introduit la « densification » des bureaux et la quasi-obligation du télétravail... Avec un **taux annoncé de 0,6** (soit 6 places pour 10 salariés) **les effectifs doivent tourner.** Dans ce contexte, les **risques associés** sont identifiés :

- **Nuisances sonores** : impact sur la concentration, perturbation des tâches de travail, conflits entre salariés,
- **Proximité** : tension, gênes, énervement,
- **Impact sanitaire** : partage et propreté du matériel.

#### Réponse de la Direction : **NON !**

La Direction refuse d'ouvrir le débat alors que l'**inspection du Travail** lui demande de prendre les **mesures de prévention nécessaires.**

#### Action des élus CFE-CGC :

Le recours à une **Expertise** permettra d'identifier **clairement et de manière indiscutable les risques associés** à ces opérations immobilières.

La **CFE-CGC** exigera de la Direction que ces **risques** soient pris en compte et que des **mesures de prévention** soient adoptées conformément aux demandes de l'**Inspection du Travail.** Affaire à suivre... les élus **CFE-CGC** restent mobilisés.

**Prochain CSE Orange Wholesale : 27/28/29 novembre 2024**

Vos représentants  
CFE-CGC Orange  
Wholesale

**Représentant Syndical : Sylvie NET**

**Elus CSEE titulaires :**

L. BAPPEL, M. GARCIA, P. DESERT, L. DISSARD, C. GARCIA, F. CARVOUNAS, S. RHOMER.

**Commissions du CSE :**

**Egalité professionnelle :** L. DISSARD, D. BOUESSO.

**Projet économique :** M. GARCIA, S. ROHMER, R. PUILLET

**Handicap :** A. MALIS, D. BOUESSO, A. BARDOU

**Emploi Formation :** S. ROHMER

**Marchés :** C. GARCIA, P. DESERT

**Activités sociales :** R. PUILLET K. CHOMEZ

**Restauration :** L. BAPPEL

**CSSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail) :**

**OWF :** P. DUMONT, A. BARDOU, K. CHOMEZ.

**OINIS :** T. AEPLY, L. BAPPEL, S. NET,

**IC :** P. DESERT, C. NGAH-ELOUNDOU, R. PUILLET